

Multimed. L'essentiel en deux mots.

Nous sommes heureux que vous avez opté pour le modèle d'assurance de base Multimed. Afin de bénéficier des rabais de primes généreux et de soins médicaux de haute qualité il est important que vous respectiez les règles de base suivantes. C'est le règlement Multimed qui fait foi.

Votre traitement

Le cabinet médical et le centre de télémédecine: vos partenaires de coordination

Pour toute question concernant votre santé, adressez-vous toujours en premier lieu à votre cabinet médical ou au centre de télémédecine. Ils discutent avec vous de la procédure optimale. Au besoin, le Symptom Checker numérique de Well vous aide aussi, gratuitement et à toute heure.

Avec Multimed, en cas de problèmes de santé, vous décidez si vous consultez d'abord le cabinet médical que vous avez choisi sur la liste Multimed ou si vous commencez par appeler le centre de télémédecine (+41 58 277 77 77). Vos partenaires de coordination discutent avec vous de la procédure optimale. Grâce à l'échange d'informations entre les partenaires de coordination, une grande qualité de traitement est assurée.

Traitement avec délégation à un/e spécialiste

Si un traitement chez un/e spécialiste est nécessaire, c'est en principe votre cabinet médical qui vous fera une délégation. Selon la situation, le centre de télémédecine peut adresser une délégation. L'évaluation médicale ainsi que le cabinet médical choisi sont déterminants (voir schéma).

Accès direct au spécialiste (sans délégation)

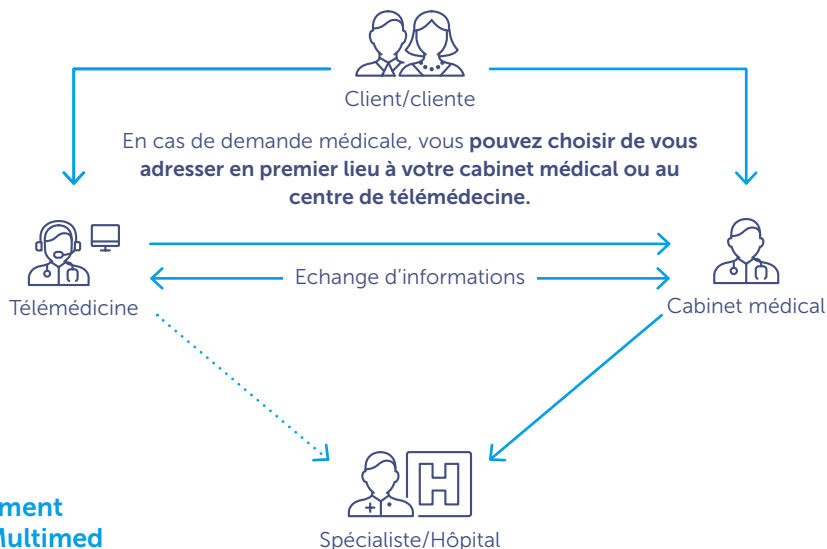
Pour les consultations et traitements suivants, vous n'avez pas besoin de prendre contact au préalable avec votre partenaire de coordination:

- Examens de contrôle et traitements chez l'ophtalmologue
- Examens gynécologiques de prévention et traitements
- Traitements et contrôles pendant et après la grossesse
- Prestations fournies par des sages-femmes
- Soins dentaires

S'ils sont prescrits médicalement dans le contexte du traitement ultérieur coordonné, les traitements d'ergothérapie, de logopédie et/ou de physiothérapie ne doivent pas être annoncés.

Urgence

Si vous avez recours à un traitement d'urgence dans un hôpital ou par un médecin urgentiste, vous devez en aviser l'un de vos partenaires de coordination dans les 10 jours (il y a urgence quand l'état de santé de l'assuré est jugé comme pouvant mettre sa vie en danger ou comme devant faire l'objet d'un traitement immédiat). Les suivis de traitement et les examens de contrôle doivent être annoncés au préalable au partenaire de coordination.



[Voici comment fonctionne Multimed](#)

Vos médicaments et moyens auxiliaires

Génériques/biosimilaires

Vous vous engagez à demander un médicament à prix avantageux de la famille de substances actives prescrite par le médecin (générique, biosimilaire ou préparation originale à prix avantageux), sauf s'il est impossible de renoncer à la préparation originale pour des raisons médicales.

Si vous optez pour un médicament original sans raison médicale alors qu'il existe une alternative meilleur marché, seuls 50% des coûts du médicament original sont remboursés.

Médicaments avec ordonnance permanente

En principe, vous pouvez choisir librement où vous procurer vos médicaments en Suisse (chez le médecin, à la pharmacie ou via une pharmacie en ligne). Font exception les médicaments faisant l'objet d'une ordonnance permanente (remarque sur l'ordonnance: ordonnance permanente, ad rep, rep ou renouveler jusqu'au, ordonnance de plusieurs emballages ou autres indications). Ces médicaments doivent être achetés auprès d'une pharmacie en ligne désignée par la CSS ou auprès de votre cabinet médical Multimed.

Moyens auxiliaires et appareils

Vous avez l'obligation de vous procurer des moyens auxiliaires meilleur marché tels que produits pour les diabétiques, accessoires de marche, appareils d'inhalation et de respiration, bandages, béquilles, aides pour l'incontinence, etc., auprès des entreprises partenaires (centres de remise) de la CSS. Si vous optez pour un moyen auxiliaire plus cher qui n'est pas proposé par l'une des entreprises partenaires de la CSS, nous remboursons au maximum les coûts conformément au contrat de remise avec l'entreprise partenaire (centre de remise).

Le non-respect des règles entraîne des sanctions en vertu de l'art. 11 du règlement Multimed. L'assuré doit alors lui-même supporter les coûts jusqu'à un montant maximal de 500 francs par facture.

Vous trouverez de plus amples informations sur css.ch/multimed

Vos compagnons numériques

Vous avez la possibilité d'utiliser différents services numériques en lien avec votre traitement. Ces services sont facultatifs et ne vous engagent à rien.

myCSS

Aperçu des traitements

Vous obtenez une vue d'ensemble des consultations et traitements à partir du début de l'assurance Multimed.

Rendez-vous

Prenez rendez-vous en ligne pour qu'un spécialiste du centre de télémédecine vous rappelle.

Urgence

Saisissez en ligne les traitements d'urgence dans un délai de dix jours.

Durée de la délégation

Vous pouvez prolonger vous-même la durée de délégation existante.

Administration

Transmettre des factures, vérifier la couverture de prestations et consulter l'aperçu actuel de vos prestations d'assurance: avec le portail client myCSS, votre dossier d'assurance tient dans votre smartphone.

Well

Symptom Checker

Le Symptom Checker numérique vous guide question après question pour émettre une recommandation.

Dossiers médicaux personnels (dossiers)

Classement et conservation des documents

Le classement électronique des documents médicaux a lieu dans un environnement sûr dans lequel vous trouverez vos documents personnels, comme les rapports ou les recommandations.

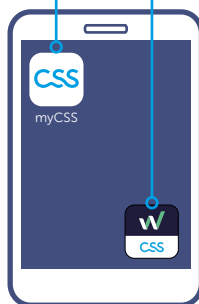
Il n'y a pas de limite de temps pour la conservation des données. Vous avez aussi la possibilité de les supprimer vous-même.

Sauvegarder des documents

Avec votre accord, votre cabinet médical et le centre de télémédecine sauvegardent vos documents.

Accès et protection des données

Vous êtes la seule personne à avoir accès à votre dossier médical. Vous gérez directement tous les documents dans l'appli Well et vous les transmettez à votre médecin si nécessaire. La CSS n'a aucun accès aux données qui sont stockées dans cette application.



Vous trouvez l'application myCSS et Well dans votre App Store (iOS et Android).

Pour les questions concernant l'assurance

Votre agence CSS se tient à votre disposition: css.ch/agence

Cette feuille d'information vous fournit un aperçu. Pour les détails de l'offre, c'est le règlement Multimed du fournisseur qui est déterminant. L'appli Well est gérée par Well Gesundheit AG. Les conditions d'utilisation de l'appli Well s'appliquent.

